

Table des matières

1	Région Ile-de-France : 2 milliards d'investissements prévus en 2019.....	1
2	JO 2024, Grand Paris: la barre est haute pour les constructeurs français	2
3	Grand Paris Express : le Premier ministre serre la vis sur les délais et les économies à faire4	
4	Industrie : le gouvernement veut booster 124 territoires	6
5	Le « Black Friday », illustration du règne de l'hyperconsommation et des promotions perpétuelles	8
6	Égalité salariale : des notes bientôt attribuées aux entreprises	9
7	L'Urssaf va gérer la paie pour les particuliers employeurs.....	10
8	Dans L'Émission politique, Léa Salamé retrouve Nicolas Hulot	12
9	L'Elysée promet des gestes forts pour rendre la transition écologique « acceptable » ..	12
10	Dans le contexte de mobilisation des "gilets jaunes", le gouvernement reporte la vignette poids lourds.....	13
11	Brexit : ultimes tractations avant un sommet historique	14

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 23/11/2018

1 Région Ile-de-France : 2 milliards d'investissements prévus en 2019

Le conseil régional a présenté son projet de budget pour l'an prochain, avec une hausse des dépenses d'investissement.

Des dépenses d'investissement supérieures aux dépenses de fonctionnement, alors qu'elle ne dépassaient pas les 40% en 2015, année de l'arrivée au pouvoir de Valérie Pécresse (LR) à la tête de la région ... C'est le principal enseignement du projet de budget, présenté ce jeudi au conseil régional d'Ile-de-France et qui devrait être voté le 19 décembre.

« En 2019, les dépenses de fonctionnement connaîtront une nouvelle diminution de 2 %, soit 320 M€ de dépenses en moins par rapport à 2015 », se félicite Stéphane Salini, vice-président chargé des Finances.

Poursuite des économies

Ce « nouvel effort » porte le montant des économies cumulées depuis le début de la mandature à plus d'1 milliard d'euros, soit une économie de 204 € par ménage francilien.

Globalement, les dépenses d'investissement dépasseront les 2 milliards l'an prochain (+7%). Parmi les axes soutenus : « La transformation écologique avec l'ambition d'améliorer sans cesse la qualité de vie des Franciliens (transports, qualité de l'air, efficacité énergétique, développement économique...), l'accompagnement de la réussite pour tous (lycées, formations sanitaires, recherche et enseignement supérieur...), la réduction de toutes les fractures, notamment territoriales et sociales (région solidaire, logement, renouvellement urbain, ruralité...) ».

Pour la gauche, le compte n'y est pas

En résumé, « nous poursuivons un cap ambitieux cette année », assure Stéphane Salini. Valérie Pécresse entend par là « hisser l'Île-de-France au premier rang des métropoles européennes pour la qualité de vie et réduire les fractures territoriales et sociales. »

Hisser ? Mounir Satouri (EELV), n'a de cesse de brocarder les « reculs » de Valérie Pécresse (« hausse du passe Navigo, baisse de la construction de logements sociaux » etc) .

Et pour Céline Malaisé, présidente du groupe Front de gauche, le compte n'y est pas : « Alors que Valérie Pécresse vante une accélération, les chiffres prouvent le contraire. Seuls 1,4 Md€ ont réellement été utilisés cette année au lieu des [1,8 Md€ votés en 2018](#). Les dysfonctionnements dans les transports et lycées rendent invivable le quotidien des Franciliens. »

Bertrand Schneider

L'OPINION – 23/11/2018

2 JO 2024, Grand Paris: la barre est haute pour les constructeurs français



De gauche à droite : Nicolas Ferrand, directeur général de la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) ;

Jacques Godron, président du Club des entreprises du Grand Paris ; Pascal Le Merrer, président de BDO BIPE Advisory.

L'Île-de-France accueille deux des plus grands chantiers européens pour les années à venir. Le génie civil tricolore saura-t-il utiliser au mieux cette occasion de briller ?

Ce vendredi, la capitale française accueille 70 entreprises européennes présentes dans le secteur de la construction (groupes du bâtiment, banques, fournisseurs de matières premières...) à l'occasion de la 86^e conférence Euroconstruct, organisée par 19 instituts de conjoncture européens spécialistes de la construction.

La capitale tricolore accueille deux des plus grands chantiers européens pour les années à venir : les [Jeux Olympiques 2024](#) et le Grand Paris. L'appareil productif français de la construction est déjà tendu. Comment répondra-t-il à ces grandes ambitions ? L'Opinion en discute avec trois interlocuteurs. Nicolas Ferrand est directeur général de la Solideo (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques), qui sortira ses premiers appels d'offres pour la construction et la rénovation des infrastructures olympiques début 2019. Jacques Godron préside le club des entreprises du Grand Paris. Pascal Le Merrer préside le cabinet d'études économiques BDO BIPE Advisory.

Comment se prépare le chantier des JO 2024 ?

Nicolas Ferrand : Nous devons construire une quarantaine d'ouvrages qui resteront après les Jeux (certains reconvertis en logements) : le village olympique et paralympique, le village des journalistes, le centre aquatique olympique... Le chantier représente 3,2 milliards d'euros d'investissement (valeur établie en 2016). [Ce sont des petits chiffres pour des Jeux olympiques](#), car on s'appuiera beaucoup sur les infrastructures existantes. Notre objectif est de profiter de cette vitrine pour montrer au monde le savoir-faire des entreprises françaises, en travaillant avec le Conseil national de l'innovation et les filières stratégiques. Nous arriverons après les JO de Tokyo 2020 et de Pékin 2022, qui seront aussi des outils de démonstration de savoir-faire technologiques. Ils construisent beaucoup plus de nouveaux ouvrages que nous, donc nous devons réaliser des joyaux. Nous avons des leaders mondiaux dans toutes les branches d'activité liées à la ville : Vinci dans la construction, Veolia dans la gestion de l'eau et des déchets, JCDecaux dans l'affichage publicitaire...

Comment peut-on utiliser le meilleur savoir-faire d'aujourd'hui et anticiper les questions qui se poseront à ces filières industrielles dans une vingtaine d'années ? Nous voulons montrer comment produire la ville européenne de 2030, voire 2050, qui sera sous contrainte de la neutralité carbone, du chaos climatique, de la [biodiversité urbaine](#), des tensions sur les matériaux de construction avec la nécessité du recyclage, de l'accessibilité pour une population vieillissante. Ainsi, entre 50 % et 75 % des immeubles du village olympique (3 500 logements) seront en structure bois.

Jacques Godron : Si je puis me permettre, il y a un enjeu tout aussi important : les JO sont à même de présenter la Métropole comme une solution aux problèmes des « hypervilles », dans lesquelles il est de plus en plus compliqué d'habiter. Ils doivent montrer au monde que les transports, la sécurité, l'agréabilité, la mixité urbaine sont des choses que l'on peut mettre en œuvre et qui font l'intérêt durable et l'attractivité de la grande Métropole de Paris.

Nicolas Ferrand : Ce n'est pas notre principal axe de travail, mais il est en effet intéressant d'envisager ce deuxième niveau de lecture des JO comme accélérateur d'intégration territoriale.

Pascal Le Merrer : Dans notre étude mondiale sur la mobilité, Paris est quatorzième des trente plus grandes villes du monde. Ce n'est pas un très bon classement, [nous sommes en retard](#). Ces grands projets sont des accélérateurs de prise de conscience et de structuration.

Et pour les chantiers du Grand Paris, quel est l'enjeu ?

J.G. : La coordination. Plusieurs « Grand Paris » avancent en parallèle : logement, transports, transition énergétique, logistique, agriculture urbaine, aménagement... Pour tous ces projets, il n'y a pas un seul organisme chapeau, et l'ère de la planification verticale est terminée. Il y a une atomisation des acteurs publics et privés, doublée d'un millefeuille territorial. Vu le nombre d'acteurs, dont certains sont petits, il est compliqué de se mettre d'accord, mais cela ne se passe pas si mal, les acteurs travaillent plutôt bien ensemble. Il y a néanmoins un sujet à l'intérieur du [Grand Paris](#) : c'est la solidarité territoriale, avec de grands déséquilibres qui perdurent entre les plus ou moins riches.

Les constructeurs français parviendront-ils à tout faire ?

J.G. : Il commence à y avoir des tensions (ressources humaines, matériaux...), d'autant qu'il y a aussi de grandes infrastructures de transport à construire, le [Grand Paris Express](#), le Roissy CDG Express. Mais on ne peut que se féliciter de la multiplicité des projets.

N.F. : Nous avons une chance extraordinaire, mais on ne va pas se cacher derrière son petit doigt. L'appareil de production francilien construit en ce moment 100 000 logements par an – c'est très bien car les besoins sont colossaux – mais [il est calibré pour en construire 70 000 à 80 000 par an](#). La question pour les JO, c'est comment garantir que l'appareil de production remplira bien nos besoins en équipements et en logements. Certains acteurs se disent : est-ce qu'on pourra tout faire à la fois ? Depuis septembre 2018, nous faisons du *sourcing*, pré-alertons les industriels sur notre calendrier et notre niveau d'exigence en durabilité, pour qu'ils fassent le bon choix. On leur dit : "Vous participez à l'aventure des JO 2024 !" La construction commencera au premier trimestre 2021 et sauf météorite nous sommes sûrs de livrer dans les temps.

P.L.M. : Nous profitons de l'événement de ce vendredi pour faire état de ces grands projets et ambitions élevées auprès des constructeurs européens. Après un pic en 2017, [la construction atterrit dans l'ensemble des pays européens](#), et devrait, selon nos estimations, atteindre un rythme de croissance de 1,6 % en 2020 contre 4,1 % en 2017 (à la fois en résidentiel, non résidentiel et génie civil). Les JO et le Grand Paris sont les deux seuls grands projets remarquables pour attirer les constructeurs européens durant les cinq prochaines années.

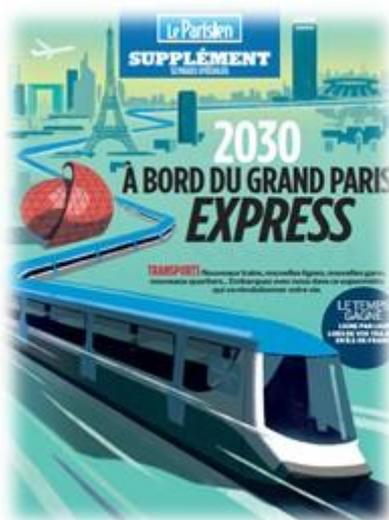
Cela fait-il une différence si ces chantiers sont réalisés par des constructeurs français ou étrangers ?

J.G. : Il y a déjà des entreprises étrangères sur certains lots du Grand Paris Express. Elles travaillent en équipe avec d'autres, comme l'italien Salini qui sous-traite 35 % de son contrat au français NGE sur la ligne 16. Les constructeurs sont des groupes mondiaux aujourd'hui, une « entreprise française », ça ne veut plus dire grand-chose.

N.F. : Les appels d'offres pour les infrastructures des JO sont soumis au Code des marchés, nous accueillons tout le monde.

[Jade Grandin de l'Eprevier](#)

LE PARISIEN – 23/11/2018



Retrouvez le supplément du Parisien, 12 pages sur le [Grand Paris Express](#) : [ici](#)

LE PARISIEN – 23/11/2018

3 Grand Paris Express : le Premier ministre serre la vis sur les délais et les économies à faire

[Dans un courrier au président de la Société du Grand Paris que révèle le Parisien, Édouard Philippe réclame 10 % d'économies et le respect du calendrier dévoilé en février.](#)

Difficile de réduire de 10 % le budget global d'un projet aussi pharaonique que le Grand Paris Express. C'est pourtant l'objectif que vient de rappeler le Premier ministre aux dirigeants de la Société du Grand Paris (SGP).

Dans une lettre de mission en date du 13 novembre que s'est procuré le Parisien, Édouard Philippe n'y va pas par quatre chemins pour exhorter Thierry Dallard, [le nouveau président du directoire de la Société du Grand Paris](#) à s'en tenir aux règles fixées par le gouvernement. A savoir « assurer la tenue du calendrier et la maîtrise des coûts en conformité avec les annonces réalisées par le gouvernement le 22 février 2018. »

Dérapages sur les mises en service

Le calendrier d'alors prévoyait dès 2024 la ligne 14 Nord et le tronçon commun des lignes 16 et 17 entre Saint-Denis Pleyel et Le Bourget RER, l'extension de la ligne 14 Sud jusqu'à l'aéroport d'Orly, la ligne 15 Sud de Pont de Sèvres à Noisy-Champs, la ligne 16 entre Le Bourget RER et Clichy-Montfermeil. Or rien qu'en termes de mise en services, des dérapages commencent à se faire jour, comme sur la ligne 15 sud, suite aux [difficultés techniques rencontrées à Saint-Maur](#).

Côté budget, il avoisine environ 35 Mds€, pour réaliser 200 km de lignes de métros et 68 nouvelles gares. Édouard Philippe rappelle au dirigeant de la SGP qu'il doit présenter « dans un délai de six mois à compter de (sa) prise de fonction un plan d'optimisation du coût global permettant de réduire d'environ 10 % le coût [...] des lignes du Grand Paris Express [...] sans diminuer la part affectée aux provisions pour risques et aléas ».

Inquiétude des élus

Thierry Dallard ayant été nommé fin mai, le délai de présentation des mesures d'économies expire dans une dizaine de jours. Ce qui inquiète grandement les élus locaux des villes qui seront traversées par le Grand Paris Express. Comme ceux réunis ce jeudi en conseil d'administration d'Orbival, le collectif val-de-marnais qui s'est battu pour un métro de banlieue à banlieue. Et [qui se battent actuellement pour sauver l'interopérabilité](#), c'est-à-dire le lien entre les lignes 15 Sud et 15 Est permettant un métro en rocade.

Édouard Philippe, qui annonce pour 2019 un « contrat d'objectifs et de performance » avec la Société du Grand Paris, incite effectivement la SGP à « réinterroger, le cas échéant, des décisions techniques prises dans les phases antérieures du projet ».

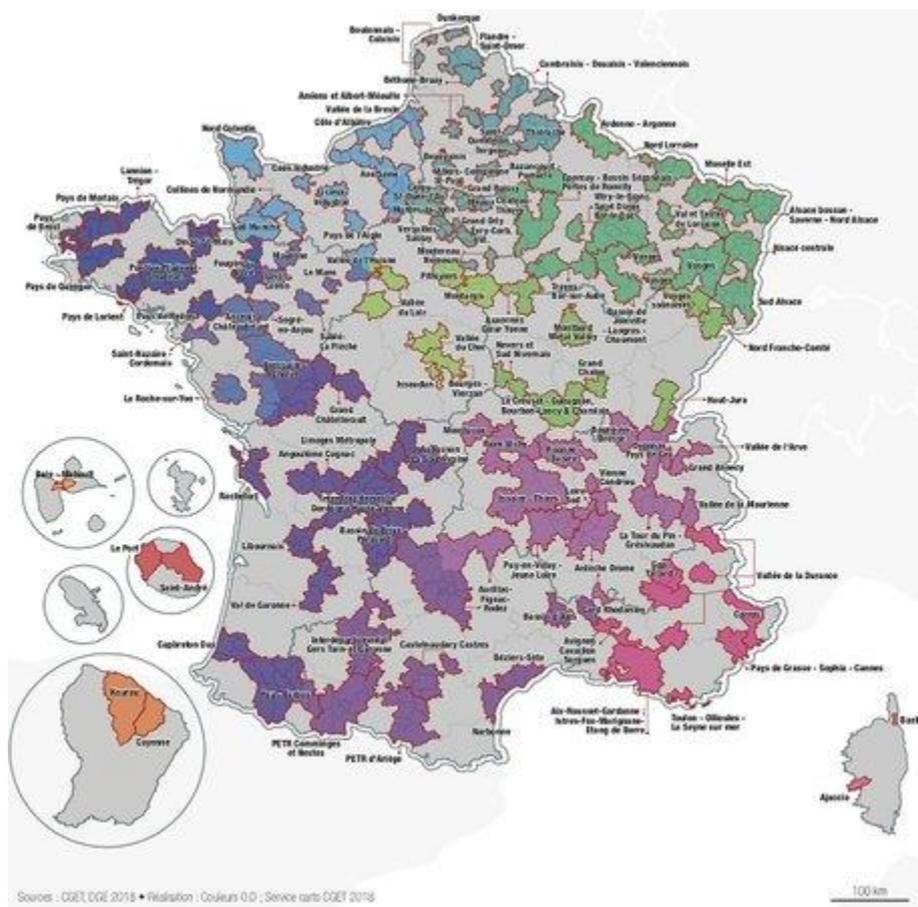
Grand Paris : [la lettre d'Edouard Philippe à Thierry Dallard](#)

Laure Parny

::: ENTREPRISES

LA TRIBUNE – 23/11/2018

4 Industrie : le gouvernement veut booster 124 territoires



Carte des 124 territoires sélectionnés. "Cette liste n'est ni figée ni fermée. Elle est plus un début qu'une fin et c'est aux acteurs locaux qu'il reviendra de l'affiner" a précisé Edouard Philippe lors de son discours.

Le Premier ministre a lancé ce jeudi au Grand Palais l'initiative "territoire d'industrie" qui vise à soutenir 124 territoires à hauteur de 1,3 milliard d'euros. L'objectif est de renforcer les moyens sur des communes de taille moyenne qui ont déjà un passé industriel.

Lors du lancement de l'Usine extraordinaire au Grand Palais ce jeudi 22 novembre, le Premier ministre Edouard Philippe a dévoilé la carte des 124 territoires d'industrie qui devraient faire l'objet d'un large soutien dans les années à venir. Le chef du gouvernement a rappelé "qu'il n'y avait pas de grande puissance économique sans grande puissance industrielle."

Pour dynamiser cette reconquête industrielle, le gouvernement a lancé une mission chargée d'identifier ces territoires à soutenir en priorité. Ce groupe, présidé par le député LREM des Bouches du Rhône Bruno Bonnel, a sillonné la France à la recherche des freins qui pouvaient faire obstacle au renouveau industriel. Mais le chantier est loin d'être gagné. L'industrie tricolore a perdu des milliers d'emplois et de très grands sites industriels ont récemment connu des difficultés ou ont tout simplement fermé. L'économie française a été marquée par des décennies de désindustrialisation et de délocalisations. Pour faire face à ce marasme, le gouvernement veut faire le pari de l'industrie du futur.

1,3 milliard d'euros de financement

L'enveloppe annoncée par le locataire de Matignon devrait s'élever à 1,3 milliard d'euros pour les 124 zones sélectionnées. Sur ce budget fléché vers ces 124 territoires, plus de 500 millions viendront du programme d'investissements d'avenir (PIA), 250 millions du PIC (Plan d'investissement compétences) et 500 millions de la Banque des territoires. L'initiative doit faire l'objet d'un pilotage décentralisé par les

conseils régionaux, les intercommunalités accompagnées des industriels. *"Le pilote principal du dispositif sera le président de région"* a souligné Édouard Philippe, *"parce que la région est désormais devenue le principal acteur du développement économique territorial."* Depuis l'entrée en vigueur de la loi Notre, les régions sont devenues chef de file sur les compétences économiques.

Par ailleurs, la grande majorité des territoires sélectionnés ne figurent pas dans les métropoles. La mission a privilégié la France des périphéries *"qui épouse de manière beaucoup plus fidèle la géographie industrielle de notre pays. Qui épouse aussi sa réalité institutionnelle, celle de la montée en puissance dans le domaine économique, des conseils régionaux et des intercommunalités"* a indiqué Édouard Philippe. L'objectif répété est de soutenir les entreprises industrielles dans les villes moyennes *"et celles où justement s'expriment avec le plus de force, la colère et l'inquiétude. Or, un des meilleurs moyens d'obtenir des gains de pouvoir d'achat, c'est d'aider nos usines, nos PMI, nos PME."*

Renforcer l'attractivité

L'ambition du gouvernement est de concentrer ses efforts avant tout sur le renforcement de l'attractivité. Si l'économie tricolore est plébiscitée par les investisseurs étrangers comme l'illustre [le dernier baromètre réalisé par Business France](#), plusieurs territoires et villes moyennes restent en souffrance. La récente colère des gilets jaunes et l'exaspération de certains élus locaux témoignent des difficultés économiques et du malaise social dans ces espaces. Pour tenter de renforcer ces territoires, le Premier ministre a mis l'accent sur la nécessité d'assurer une meilleure couverture numérique par le développement d'infrastructures dédiées à l'internet très haut débit. *"L'enjeu actuel est le déploiement du THD (Très Haut Débit) fixe et mobile, qui constitue le plus grand chantier d'infrastructure pour les 15 ans à venir"* précise le communiqué. Il a également insisté sur le renforcement de la couverture mobile dans les territoires d'industrie.

L'innovation au centre des préoccupations

La seconde ambition affichée est celle de l'innovation. *"Les territoires d'industrie bénéficieront en priorité des dispositifs que nous venons de lancer dans le cadre du plan pour l'industrie du futur, du PIA régionalisé ou du dispositif "Territoires d'innovation"* a expliqué l'ancien maire du Havre dans son discours. Depuis plusieurs années, les gouvernements en place misent sur l'industrie du futur pour tenter de mettre fin à la désindustrialisation.

À ce sujet, si le chef du gouvernement a rappelé que pour *"la première fois depuis dix ans, les entreprises recréent des emplois industriels en France [...] et que la France est le pays qui a accueilli en 2017 le plus d'investissements industriels étrangers en Europe, il n'y a pas de quoi fanfaronner."* *"Nous savons les turbulences qui partout sont susceptibles de venir secouer notre pays"*, a-t-il poursuivi, citant le dossier de l'aciérie française Ascoval et les difficultés de l'américain General Electric qui menacent l'avenir du site de Belfort. *"Les tensions commerciales et la hausse des tarifs douaniers sont malheureusement partout sur la planète à l'ordre du jour"*, la croissance mondiale ralentit et la transition écologique *"bouleverse nos équilibres"* plus vite que prévu, selon le Premier ministre.

Pour doper l'innovation, le gouvernement a introduit dans le projet de loi de finances 2019 un dispositif fiscal de suramortissement de 40% pour les investissements de robotisation, de fabrication additive et de transformation numérique dans les deux années à venir. Outre cette mesure, la majorité veut accélérer les dispositifs d'accompagnement des PME vers l'industrie du futur. À ce jour 5.200 PME industrielles ont bénéficié d'accompagnements spécifiques. L'objectif est d'en accompagner 10.000 de plus d'ici 2020 grâce à une enveloppe de 80 millions d'euros issue du grand plan d'investissement.

Le renforcement des filières

La stratégie économique du gouvernement pour réindustrialiser la France passe notamment par le renforcement des filières. À ce jour, 16 filières ont été labellisées au cours de l'année et cinq contrats de filières ont été signés. *"L'objectif est de finaliser les 11 contrats de filières restants d'ici la fin de l'année"* souligne l'exécutif. Parmi les filières valorisées figurent l'automobile, la chimie et les matériaux, l'agroalimentaire, le bois ou encore l'aéronautique. Au niveau de la santé, l'exécutif veut par exemple

favoriser la bioproduction *"pour construire des stratégies thérapeutiques innovantes."* Lors de la table ronde, le ministre de la Transition écologique François de Rugy a également insisté sur la filière hydrogène. Pour la patronne d'Engie Isabelle Kocher présente lors de la table ronde *"l'hydrogène peut être au service d'une économie décarbonée."*

L'enjeu des compétences

Face à toutes ces transformations, l'enjeu des compétences devient primordial. Présente lors du Conseil national de l'industrie (CNI), la ministre du Travail Muriel Pénicaud a rappelé que *"l'accès aux compétences est déterminant . Un emploi sur deux va se transformer dans les dix ans."* Le gouvernement veut mettre l'accent sur l'apprentissage. Il a pris l'engagement d'augmenter de 40% le nombre d'apprentis d'ici 2023. Ceci portera de 62.000 à 87.000 le nombre d'apprentis qui rejoignent chaque année l'industrie. La ministre de la rue de Grenelle veut soutenir les campus d'innovation dans les territoires et *"les projets communs entre le secteur industriel et la recherche dans le cadre de fonds européen peu utilisé par la France."* Au-delà des nouveaux outils annoncés par tous les ministres sous la coupole du Grands Palais, l'autre enjeu est peut-être aussi d'activer les leviers existants.

Grégoire Normand

LE MONDE – 23/11/2018

5 Le « Black Friday », illustration du règne de l'hyperconsommation et des promotions perpétuelles

Les Français devraient dépenser 5,7 milliards d'euros pendant le week-end du 23 au 25 novembre.

Aussitôt adopté, aussitôt dévoyé. Au départ, le « Black Friday », vendredi 23 novembre, et le « Cyber Monday », lundi 26 novembre, deux opérations promotionnelles importées des Etats-Unis, se tenaient sur une très courte période, uniquement sur Internet et concernaient quasi exclusivement des produits high-tech. Mais, au fil du temps, ce qui devait durer un week-end s'étend sur une... semaine.

Tous les distributeurs et commerçants, qu'ils soient en ligne ou non, ont, depuis le début de la semaine, lundi 19 novembre, lancé de vastes campagnes à « prix cassés » et autres « ventes flash ». Même certains cinémas ou banques affichent des tarifs spécifiques. Pratiqué par 3 % des commerçants parisiens en 2015, le « Black Friday » était mis en avant par 44 % des enseignes en 2017, selon le Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services (Crocis).

Les Français dépenseront 5,7 milliards d'euros pendant le week-end du « Black Friday », dont 4,8 milliards d'euros en magasin, et 68 % anticipent leurs achats de Noël sur cette période, apprend-on du Center for Retail Research (CRC). De son côté, la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad) estime que 1,3 milliard d'euros sera dépensé sur Internet en quatre jours. Au total, les consommateurs devraient passer 14 millions d'heures sur les applications de shopping de leurs smartphones pendant le « Black Friday », d'après la plate-forme d'études de marché App Annie.

Trouvaille marketing

A force de se développer, le concept ne risque-t-il pas d'écœurer le consommateur, pris, tout au long de l'année, dans un tourbillon constant de promotions ? Le « Black Friday » intervient quelques semaines seulement après les « French Days », une nouvelle opération commerciale montée par six grands e-marchands français (Boulangier, Cdiscount, Fnac Darty, La Redoute, Rue du Commerce et Showroomprive), rejoints par quatre-vingts enseignes sur Internet.

Le règne de l'hyperconsommation bat son plein dans la distribution, au moment même où le grand public s'interroge sur l'achat raisonné, les origines des produits et le gaspillage, et où les pouvoirs publics tentent d'enrayer une guerre des prix dans l'alimentation. Un Français sur deux interrogés par OpinionWay pour iloveretail.fr considère le « Black Friday » avant tout comme une trouvaille marketing destinée à leur faire dépenser davantage. La Camif a, depuis deux ans, décidé de fermer son site Internet le jour du « Black Friday » pour sensibiliser les Français à la consommation responsable. Quant à l'association de défense de l'environnement Greenpeace, elle a appelé les consommateurs à « ne rien acheter » pour ne pas gaspiller.

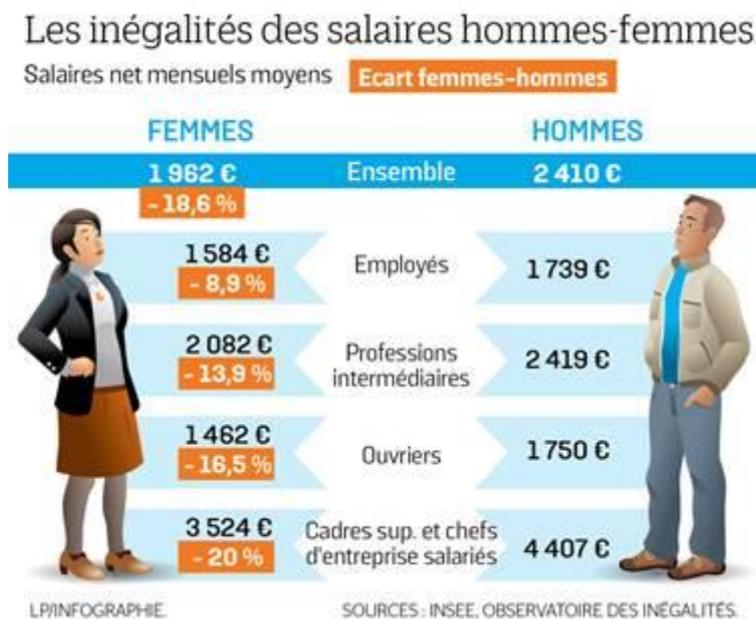
Dans ce contexte de promotions perpétuelles, le gouvernement a essayé de réorganiser le dispositif des soldes, pour redonner de l'attrait à ces seules périodes où les commerces sont autorisés à vendre la marchandise à perte. De six semaines, elles doivent passer à quatre, deux fois par an. Une nouvelle disposition inscrite dans la loi Pacte (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises). Or, si ce texte a été voté en première lecture, à l'Assemblée nationale, le 9 octobre, il doit encore passer devant le Sénat, en janvier 2019, avant, peut-être, d'effectuer une navette parlementaire. A cela s'ajoute « le délai de six mois après la promulgation de la loi. La petite réforme des soldes ne devrait pas s'appliquer avant janvier 2020 », précise Bernard Morvan, président de la Fédération nationale de l'habillement.

Cécile Prudhomme

::: SOCIAL

LE PARISIEN – 23/11/2018

6 Égalité salariale : des notes bientôt attribuées aux entreprises



Le gouvernement a créé un «index» pour mesurer les inégalités salariales femmes hommes. Les entreprises ont trois ans pour les réduire au minimum.

Quarante points pour les entreprises qui respectent [l'égalité salariale entre les femmes et les hommes](#), dix points pour celles qui comptent au moins quatre femmes parmi les dix plus gros salaires... Voilà quelques exemples des notes bientôt données aux entreprises en France grâce au nouvel « index » présenté, ce jeudi, par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, et la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa. Objectif : se doter d'[un outil de mesure pour jauger les entreprises qui respectent - ou non - l'égalité salariale en France](#)... et les communiquer au grand public !

Ce dispositif, discuté avec les partenaires sociaux et promis de longue date par le gouvernement, vise à remédier au fait qu'en France, les femmes sont toujours nettement moins bien payées que les hommes... À poste et âge égal, l'écart est de 9 % alors que le principe « à travail égal, salaire égal » est gravé dans la loi depuis 45 ans !

De quelle manière seront calculées et dévoilées les notes des entreprises ? Les entreprises devront respecter cinq critères. Plus elles seront performantes sur les 5 indicateurs - et donc égalitaires -, plus elles obtiendront de points ; le nombre maximum étant de 100. [Avec moins de 75 points, elles devront mettre en place des actions correctives](#), sous peine de se voir sanctionner financièrement, d'ici trois ans, à hauteur de 1 % de la masse salariale. Les entreprises de plus de 250 salariés devront avoir mesuré les 5 indicateurs - calculés automatiquement à partir du logiciel de paie — et publier la note globale de l'index sur leur site Internet à partir du 1er mars 2019. Celles de plus de 50 devront s'y plier d'ici à mars 2020, celles de moins de 50 en sont pour l'instant exemptées.

Les contrôles bientôt multipliés par quatre

Une entreprise vertueuse qui aurait gommé tout écart de salaire – à poste et âge comparable — se verra donc attribuer la note maximale sur le premier indicateur, soit 40 points. En augmentant autant de femmes que d'hommes, 20 points de plus lui seront attribués. Si elle atteint la parité en matière de promotion, elle gagnera 15 points supplémentaires. Même gain si elle accorde un rattrapage à ses salariées rentrant de congés de maternité, dès lors que des augmentations ont été données en leur absence. Enfin, celles qui placeront au moins quatre femmes dans les dix plus hautes rémunérations pourront cumuler encore dix points supplémentaires.

Les contrôles de l'Inspection du travail en la matière devraient être multipliés par quatre dans les mois à venir pour permettre de compter tous les points.

Tant dans les rangs syndicaux que patronaux, on s'est félicité, jeudi, de la mise en place de cet outil « pragmatique », selon les mots du président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux. « Nous avons très peur d'une usine à gaz, les critères sont simples, le travail commence », a lancé de son côté le président de la CPME (l'organisation professionnelle réunissant les petites entreprises) François Asselin.

Quelques bémols ont néanmoins émaillé les discours des responsables syndicaux. « Les organisations syndicales avaient fait une proposition de logiciel national qui n'a pas été retenu devant l'opposition du Medef », a déploré Sophie Binet, chargée de l'égalité professionnelle à la CGT qui a martelé : « La vigilance s'impose pour que cette transparence soit respectée ». « C'est dommage d'en arriver là, de devoir mettre des points et des sanctions pour que les entreprises se sentent obligées de respecter la loi », a aussi relevé la CFTC.

Bérangère Lepetit

LES ECHOS – 23/11/2018

7 L'Urssaf va gérer la paie pour les particuliers employeurs

En 2019, les téléservices Cesu et Pajemploi permettront aux employeurs de ne plus faire d'avance de trésorerie en attendant leurs aides sociales. La télédéclaration sera possible via des plates-formes Internet tierces.

Discrètement mais sans coup férir, l'Urssaf modernise toute sa panoplie au service des particuliers employeurs. La création des chèques emploi service (Cesu) et de leur pendant pour la garde d'enfant (Pajemploi) avait déjà considérablement simplifié les choses pour ces employeurs peu au fait des subtilités sociofiscales. Mais Yann-Gaël Amghar, le patron de l'agence centrale des organismes de

Sécurité sociale, maison mère des caisses Urssaf, veut aller plus loin, et permettre aux particuliers de [déléguer toute la gestion de la paie de leur salarié](#) .

Un formulaire prérempli

Cette ambition se concrétisera en mars avec la création du service Pajemploi +, et en juin avec Cesu +, a-t-il annoncé ce jeudi. Aujourd'hui, l'employeur à domicile paie un salaire net, et attend d'être prélevé du montant des cotisations. Demain, le collecteur de la Sécurité sociale ponctionnera directement les cotisations plus le salaire - qu'il reversera lui-même à l'intéressé. L'employeur gardera la main dans la mesure où il devra d'abord faire sa déclaration mensuelle sur le site du Cesu ou de Pajemploi. Mais cette démarche aussi sera simplifiée, avec un formulaire prérempli en fonction de la précédente feuille de paie.

Cette délégation de paie à l'Urssaf sera optionnelle, mais Yann-Gaël Amghar a dit, jeudi, espérer qu'elle séduira au moins 60 % des 3 millions d'employeurs utilisateurs de Cesu et de Pajemploi. Car les déclarants qui ont droit au complément de mode de garde (CMG), une aide versée par la caisse d'allocation familiale (CAF) sous conditions de ressources, n'auront plus à attendre son versement après avoir payé leur salarié. L'Urssaf déduira le montant du CMG du bloc salaires-cotisations à prélever. Un peu comme une [chambre de compensation](#).

Inciter à télédéclarer

L'étape suivante, en 2020, sera [la mise en place de la retenue à la source pour les employés à domicile](#) . L'Urssaf calculera le taux d'imposition du salarié et prélèvera son impôt avec la même fluidité. Quant à la prise en compte du crédit d'impôt de l'employeur à domicile, elle n'est pas encore prévue.

Pour la Sécurité sociale, l'intérêt de ce nouveau service est d'inciter à télédéclarer, alors que 25 % des employeurs Cesu préfèrent encore le papier. La dématérialisation réduit les coûts de traitement. Le nouveau service « tout-en-un » est censé rendre le travail au noir moins attractif, en montrant que le coût après prise en charge de la CAF n'est pas si élevé que cela.

Application mobile

Par ailleurs, Yann-Gaël Amghar est revenu d'un voyage d'étude en Estonie convaincu que « *le job d'une administration moderne n'est pas de demander des déclarations, mais de récupérer les données* ». Le système d'information de l'Urssaf a été ouvert, afin que les plates-formes Internet de mise en relation puissent s'interconnecter et proposer dès 2019 la télédéclaration Cesu-Pajemploi via leur application mobile. Avec des services en plus : « *On pourra par exemple modifier le nombre d'heures travaillées au fil de l'eau, bénéficier d'une assurance ou d'un remplacement* », explique Benjamin Suchar, le fondateur de la plate-forme Yoopies.

« *Ils font des choses qu'on ne propose pas parce qu'on ne veut pas s'immiscer dans la relation employeur-employé, argumente Yann-Gaël Amghar. Mais plus les démarches seront indolores, sans effort, moins on aura de travail dissimulé et d'oubli de la date de déclaration.* » L'ouverture des données ne s'arrête pas là, puisque fin 2019 début 2020, Cesu et Pajemploi devraient également proposer à leurs utilisateurs à la recherche d'un employé ou d'un employeur de communiquer ce besoin aux plates-formes de leur choix. Se muant pour le coup en un véritable « Pôle emploi à domicile ».

Solveig Godeluck

::: POLITIQUE

FRANCE 2 – 22/11/2018

8 Dans L'Émission politique, Léa Salamé retrouve Nicolas Hulot



Ont été présents : le philosophe et académicien Alain Finkielkraut, le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, la jeune agricultrice Céline Imart, mais aussi un représentant du mouvement des « gilets jaunes » et une invitée surprise.

Face à l'urgence climatique et à quinze jours de la COP 24, Nicolas Hulot est l'invité de «L'Emission politique». L'ancien ministre de la Transition écologique s'exprime pour la première fois depuis son départ du gouvernement. Quelles leçons tire-t-il de l'exercice du pouvoir ? Quel est son diagnostic en matière d'écologie et ses solutions pour la planète ? Comment envisage-t-il l'avenir ? Lors de l'annonce de sa démission, Nicolas Hulot a affirmé ne pas souhaiter nuire à l'exécutif. Mais son départ du gouvernement a provoqué des remous et instillé un doute sur la sincérité des déclarations du président de la République concernant la lutte contre le réchauffement climatique. Aujourd'hui, que pense-t-il des actions menées par le gouvernement en matière d'environnement ? Sont-elles à la hauteur des enjeux ?

REPLAY : <https://www.france.tv/france-2/l-emission-politique/l-emission-politique-saison-3/797241-l-emission-politique.html>

LES ECHOS – 23/11/2018

9 L'Elysée promet des gestes forts pour rendre la transition écologique « acceptable »

Emmanuel Macron va détailler mardi un nouveau cap pour rendre la transition écologique « acceptable ». Il y aura « de l'argent, des débats et une méthode ». L'exécutif confirme de « multiples Grenelle sur tout le territoire. »

Il revendique régulièrement d'être une « *voix libre* » dans la majorité. François Bayrou vient encore de le montrer, au coeur de la crise inédite autour des « gilets jaunes ». Car le président du Modem, dans un entretien au « Figaro » publié jeudi, a invité [à « réfléchir » à la prochaine étape de la hausse de la fiscalité écologique](#) sur les carburants prévue en janvier. Il est même allé plus loin, estimant que la trajectoire de hausse, « *définie sous l'impulsion de Nicolas Hulot* », n'est peut-être pas assez progressive.

Il a proposé, comme un retour de la « TIPP flottante », de « *reprendre l'idée d'une modulation des taxes en fonction du coût du baril du pétrole, pour que le prix à la pompe ne subisse pas de fluctuations trop pénalisantes* ». Le président du Modem avait prévenu mardi soir Emmanuel Macron de ces futures déclarations.

Le moins que l'on puisse dire est qu'elles ont été très remarquées alors que depuis le début de la crise, l'exécutif répète vouloir « *tenir bon* » sur le cap, tout en souhaitant mieux « *accompagner la transition écologique* » et chercher des solutions de sortie de crise, via ce qu'Emmanuel Macron a appelé, devant

les maires mercredi soir reçus à l'Elysée, de « *multiples Grenelle dans tout le territoire* » pour débattre de la transition écologique et écouter les difficultés des Français.

Jeudi soir, l'Elysée a indiqué qu'Emmanuel Macron annoncerait ce mardi un nouveau cap pour la transition écologique, avec de nouvelles mesures d'aide et des négociations sur tout le territoire pour la rendre « *acceptable et démocratique* », en réponse aux inquiétudes exprimées à l'occasion de ce mouvement des « *gilets jaunes* ». Le chef de l'Etat, après la présentation ce lundi en Conseil des ministres du projet de loi sur les mobilités (LOM) doit en effet présenter mardi ses choix en matière énergétique, qui feront la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), devant les membres du Conseil national de la transition écologique (CNTE), composé d'élus, de syndicats, d'ONG et d'associations. Le Premier ministre Edouard Philippe avait déjà indiqué la semaine dernière sur France 2 qu'il y aurait à cette occasion de nouvelles mesures d'accompagnement à la transition écologique.

Mais à la veille d'un nouvel appel à la mobilisation ce samedi des « *gilets jaunes* » et juste avant la prise de parole de Nicolas Hulot sur France 2 lors de l'Emission politique, l'Elysée a voulu mettre en avant cette perspective. « *Nous avons entendu le message des citoyens. Il nous invite à aller plus loin. Pour qu'elle ne soit pas socialement inacceptable, il faut que la transition écologique, qui est nécessaire, soit juste, équitable et démocratique* », a insisté le Château.

Une déclaration qui faisait écho justement à ce qu'a dit ensuite Nicolas Hulot. « *Je l'ai défendue [la taxe carbone], je l'assume* », mais « *il faut un accompagnement social digne de ce nom* ». L'ancien ministre de la Transition écologique a souligné que cet accompagnement était « *ce qui avait manqué* », espérant désormais que le gouvernement allait le faire. « *Je me suis battu, et notamment les semaines qui ont précédé mon départ, pour qu'on change complètement d'échelle dans l'accompagnement social de la transition énergétique et écologique, avec des propositions concrètes. Je n'ai pas été entendu* », a-t-il assuré, tout en faisant valoir que la crise des « *gilets jaunes* » était « *évitable* ».

L'Elysée a pour sa part ajouté que « *la transition écologique se fera avec les citoyens. Il y aura de l'argent, des débats et une méthode* ». Une façon de suggérer des gestes substantiels. Etaient déjà attendues, via la LOM et la PEE, des mesures sur la rénovation thermique du bâti entre autres ou encore des aides aux nouvelles mobilités, au développement des énergies renouvelables et au changement des systèmes de chauffage. Mais cette nouvelle phase doit aussi voir l'ouverture de négociations, qui pourraient porter sur les taxes sur les carburants.

Quant à la méthode, l'exécutif confirme ce qu'Edouard Philippe a appelé des « *discussions territorialisées* » et Emmanuel Macron des « *Grenelle dans tout le territoire* », après la proposition le week-end dernier du patron de la CFDT, Laurent Berger, de sortes d'états généraux de la transition écologique, mais dans les territoires. Les mesures issues de ces négociations et discussions pourront être intégrées dans la LOM et la PPE au Parlement au premier semestre de l'année 2019.

« Gilets jaunes » : la manifestation de samedi face au risque de débordement //

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/gouvernement/0600199252410-gilets-jaunes-la-manifestation-de-samedi-face-au-risque-de-debordement-2224294.php>

Isabelle Ficek

FRANCEINFO – 23/11/2018

10 Dans le contexte de mobilisation des "gilets jaunes", le gouvernement

reporte la vignette poids lourds



Le gouvernement a décidé de reculer l'annonce de l'instauration d'une vignette poids lourds. La mesure pourrait rapporter 500 millions d'euros par an, mais l'exécutif veut éviter que les routiers rejoignent les "gilets jaunes".

Le gouvernement a décidé de reporter, jusqu'à nouvel ordre, la création d'une vignette poids lourds, selon les informations recueillies par franceinfo jeudi 22 novembre. Cette vignette est censée rapporter 500 millions d'euros par an et permettra de faire des travaux sur les infrastructures. Le projet, qui attend depuis des mois dans les cartons du ministère des Transports, prévoit des tarifs en fonction de la taille des camions.

Mais dans le contexte de mobilisation des ["gilets jaunes"](#) contre la hausse des taxes sur les carburants, le gouvernement choisit de renvoyer la mesure à une date ultérieure, tout en n'abandonnant pas l'idée.

Une mesure risquée politiquement

Selon un élu de la majorité, l'instauration d'une vignette poids lourds, "*serait suicidaire*" actuellement. Il faut donc éviter que les routiers rejoignent en masse les barrages. "*On n'est pas dans l'urgence*", selon les mots d'un proche du dossier.

La vignette poids lourds ne s'appliquerait qu'à partir de 2020, car il n'y a pas besoin de nouvelles recettes d'ici là pour l'entretien et la rénovation des routes. Mais il manquera ensuite 500 millions d'euros par an, sauf si le gouvernement décide de renoncer à des travaux jugés importants, comme par exemple des mises à deux fois deux voies de certains axes routiers.

Un élu suggère de réexaminer certains projets. D'autres s'interrogent sur le principe même de cette vignette, rejetée en bloc par les fédérations de transporteurs. Ces dernières restent prudentes : selon elles, le report de la vignette ne signifie pas forcément l'abandon du projet.

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 23/11/2018

11 Brexit : ultimes tractations avant un sommet historique



Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne, a accueilli Theresa May à Bruxelles, mercredi soir, pour une rencontre qui a permis de débloquer la question commerciale.

Les dirigeants doivent se réunir, dimanche à Bruxelles, pour signer l'accord définitif. Tout n'est pourtant pas encore stabilisé.

Le sommet extraordinaire de dimanche, au cours duquel les dirigeants européens doivent approuver, à Bruxelles, l'accord de divorce avec Londres, avait initialement été présenté par les diplomates comme une quasi-formalité. Il devait, une fois de plus, faire la démonstration de l'unité des Européens au sujet du Brexit et, si possible, être expédié rapidement. Ce scénario n'est finalement pas garanti.

Si le coup de théâtre d'une annulation semble à peu près exclu, des aménagements de dernière minute restent possibles, car deux points continuent de générer des [frustrations](#), côté européen.

La question commerciale résolue

Les progrès des dernières heures sont réels : les négociateurs ont pu présenter, jeudi, un [projet de déclaration politique](#) encadrant la relation future entre Londres et les Vingt-Sept. C'est une incontestable percée, après des jours d'incertitude sur ce texte capital destiné à cadrer les négociations qui devront s'ouvrir avec Londres à partir du 30 mars 2019. La visite de Theresa May à Bruxelles, mercredi soir, a donc permis de débloquer les sujets relatifs à l'avenir du commerce de marchandises : tout en promettant une relation commerciale « *aussi étroite que possible* », les Européens ont campé sur leurs positions en refusant toute référence à un commerce « *sans frictions* ».

L'idée est de rappeler, comme l'a expliqué le négociateur Michel Barnier aux Commissaires européens, qu'à l'avenir le Royaume-Uni et l'Union européenne constitueront « *deux marchés distincts* » qui ne « *pourront pas être remis en cause dans leur intégrité* ». En clair : Londres n'aura toujours pas un accès à la carte au marché unique. Reste à veiller à ce que, concrètement, Londres ne bénéficie pas d'avantages indus dans sa concurrence avec l'Union.

Très longue transition

Autre point désormais tranché : la [prolongation](#) possible de la période de transition. Dans l'accord de séparation signé la semaine dernière, les négociateurs s'étaient mis d'accord pour rendre possible une telle prolongation, à condition qu'elle soit unique. Restait à en plafonner la durée. Ce sera deux ans. Autrement dit, Londres et les Vingt-Sept se réservent le droit de décider, en juillet 2020, de repousser la date d'entrée en vigueur de leur future relation après le 1^{er} janvier 2021 - et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

Gibraltar bloque toujours

Restent les incertitudes. La principale concerne Gibraltar. L'Espagne aurait souhaité que l'accord signé dimanche, et la déclaration politique qui l'accompagnera, soient explicites sur un point : pas question de décider de l'avenir du rocher sans l'aval de Madrid. Le texte final ne lui donne pas entière satisfaction et Theresa May a pu se targuer, devant son Parlement, du fait que « *la souveraineté britannique sur Gibraltar sera protégée* ». Des discussions pourraient encore avoir lieu entre Londres et Madrid mais à Bruxelles, certains esquissent une piste. Les Vingt-Sept pourraient signer, entre eux, un texte par lequel ils s'engageraient à ne rien décider de l'avenir de Gibraltar sans l'accord de l'Espagne.

La bataille du poisson

Une solution comparable pourrait être envisagée au sujet de [la pêche](#), autre point sur lequel Londres n'a pas cédé. Plusieurs pays européens, dont la France, cherchaient à ancrer un principe : à l'avenir, le Royaume-Uni ne pourra vendre ses produits de la pêche dans l'UE qu'à condition que les pêcheurs européens aient accès aux eaux britanniques.

Sensible et symbolique outre-Manche, le sujet ne passe pas. Les Européens sont tout juste parvenus à graver dans le marbre qu'il faudra trouver un accord avant juillet 2020. Ils pourraient aussi se rabattre sur un texte additionnel, dans lequel ils insisteraient sur l'importance particulière, à leurs yeux, de cette question. Ce serait là une façon de faire passer le message que la négociation globale sur la relation

future se fera en gardant à l'esprit ce point stratégique. « *Il s'agit de retrouver des leviers dans d'autres négociations* », détaille un proche des discussions.

Gabriel Grésillon

Vous souhaitant une bonne journée et un agréable week-end.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

